



Ville de Vigneux-sur-Seine (Essonne)

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2020

* * * * *

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire

Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Patrick DUBOIS¹, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints,

Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Gabin ABENA, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Djamila RAMIREZ, Frank GUEX, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS², Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Julie OZENNE, Jean-Louis PASSARRIEU.

| | | |
|---------------|--------------------|-------------------------|
| REPRÉSENTÉS : | Leïla SAÏD | par Sophie MINE |
| | Marième GADIO | par Samia LEMTAÏ |
| | Valérie HOULLIER | par Fouad SARI |
| | Virginia VITALINO | par Michelle LEROY |
| | Faten BENHAMED | par Colette KOEBERLE |
| | Fanny KARANI | par Florent PECASSOU |
| | Sophiane TERCHOUNE | par Djamila RAMIREZ |
| | Florian GOURMELON | par Thomas CHAZAL |
| | Benjamin CAUCHY | par Benjamin DONEKOGLU. |

EXCUSÉE : Bouchra KHIAR.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L.2121.15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Samia LEMAÏ est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

.../...

¹ A quitté la séance à 19 h 55 en donnant pouvoir à B. Chekini

² Arrivé à 19 h 28

20.285 Élus — Signature d'une convention avec SYSTEM FORMATION

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le contrat avec l'organisme SYSTEM FORMATION, sis 122 boulevard Raspail à Paris (75006) pour une formation destinée à des élus, organisée en septembre 2020 sur deux journées.
- Article 2.- PRÉCISE que cette formation est composée de trois modules : « Comment gérer et fidéliser une équipe municipale », « Comment relever le défi numérique » et « Comment construire un budget et garantir l'équilibre budgétaire ».
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant total de 1 950,00 € TTC au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 23 septembre 2020.

20.300 Jeunesse – Signature d'un contrat de prestation de service avec le Club Paintball Parc de Pomponne

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER un contrat de prestation pour une activité de paintball avec la société CAMP, située 14 rue Fulgence Bienvenue, 92 230 Gennevilliers, la prestation se déroulera au sein du club de paintball dans le parc de Pomponne.
- Article 2.- DE PRÉCISER que cette action se déroulera le 21 octobre 2020, pour 14 jeunes vigneusiens et 4 accompagnateurs, pour un montant de 480,00 euros H.T., soit 576,00 € TTC.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.301 Police Municipale – Commande de vérification et de maintenance des éthylotests des policiers municipaux

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le devis de la société PELIMEX, située 10 rue du commerce BP 90007, 67340 INGWILLER, pour la vérification et la maintenance des éthylotests de la Police Municipale, pour un montant de 92,50 € H.T. soit 111 € TTC.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.302 Décision de représentation en justice dans le cadre d'un contentieux en annulation

D É C I D E :

- Article 1.- DE REPRÉSENTER la commune de Vigneux-sur-Seine en justice dans une procédure en annulation d'une délibération n° 20.146 en date du 11 juin 2020 et ayant pour objet les indemnités de fonction du maire, des Adjointes et Conseillers municipaux détenteurs d'une délégation de fonctions.
- Article 2 - DE PRÉCISER que la commune de Vigneux-sur-Seine entend contester l'ensemble des arguments présentés et en particulier que : en annexe de la délibération contestée, les élus municipaux ont pu disposer d'un tableau précis décrivant :
- Les indemnités maximales attribuées,
 - Les taux et indemnités brutes mensuelles attribuées,
 - Les modalités de calcul de l'enveloppe budgétaire attribuée aux indemnités de fonctions,

- Le montant maximal disponible pour cette enveloppe.

En outre que l'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct. Le conseil municipal a voté, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L. 2123-24.

Dans un second temps le Conseil Municipal s'est prononcé sur les majorations prévues au premier alinéa du présent article, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. La « chronologie » de l'examen et des votes, exigée par l'article L. 2123-22 du CGCT, a donc bien été respectée.

Article 3.- D'IMPUTER les dépenses résultant de ce contentieux à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, 6 octobre 2020.

20.303 Jeunesse – Signature d'un contrat avec SPACE JUMP TRAMPOLINE SPORT

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition tarifaire pour l'achat de droits d'entrée au sein du parc SPACE JUMP TRAMPOLINE SPORT situé 25 rue Clément Ader 91700 Fleury-Mérogis, le 23 octobre 2020, pour 14 mineurs, et 4 encadrants.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 215,20 euros TTC (deux cent quinze euros et vingt centimes) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.304 Centre social l'Amandier - Signature d'un contrat avec Le Parc Saint-Paul

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition tarifaire du Parc d'attractions Saint Paul, sis 47, Rue de l'Avelon – 60650 Saint-Paul, pour une sortie le mardi 20 octobre 2020 de 8h à 18h destinée à un public familial de 50 personnes.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 975 euros TTC (neuf cent soixante-quinze euros), soit 19,50 euros par personne, au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.305 Centre social l'Amandier - Signature d'un contrat avec les Parcs zoologiques Lumigny (parc des félins et terre de singes)

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition tarifaire des Parcs Zoologiques de Lumigny – SAS le parc des félins, La Fortelle, 77540 Lumigny Nesles Ormeaux, pour la visite des parcs (Parc des félins et Terre de singes) le lundi 26 octobre 2020 de 9h à 18h pour 50 personnes.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 858,10 euros TTC (huit cent cinquante-huit euros et dix centimes) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.306 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'association WORLD MUSIC PRODUCTION

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER la convention avec l'association WORLD MUSIC PRODUCTIONS, 18 rue Ramus – 75020 PARIS pour l'animation d'un stage d'initiation à la danse Capoeira du 19 au 23 octobre 2020, de 14h à 16h, pour 10 personnes.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 600 euros TTC (six cents euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.307 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'association Palette de fleurs

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER la convention avec l'association Palette de Fleurs, sise 33 allée de Champagne 77310 Saint Fargeau-Ponthierry pour l'animation de deux ateliers d'art floral le mercredi 16 décembre 2020, pour 12 personnes par atelier, pour un public d'adultes.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 840 euros TTC (huit cent quarante euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.308 Commande de location-maintenance d'une machine de mise sous plis pour le service Logistique

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise QUADIENT FINANCE France, sise 7 Rue Henri Becquerel CS 30129-92565 Rueil-Malmaison Cedex.

Article 2.- DE PRÉCISER que la commande à ce fournisseur consiste en la location et la maintenance pour une durée de quatre ans :

- d'une machine de mise sous-plis NÉOPOST SATAS pour un montant annuel de 3 605.87 € H.T., soit 4 327.04 € T.T.C.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.309 Service Communication – Résiliation pour faute du MAPA 727 - Distribution en boîtes aux lettres de supports de communication non adressés

D É C I D E :

Article 1.- DE RÉSILIER le MAPA 727 - Distribution en boîtes aux lettres de supports de communication non adressés, dont la société ADREXO située ZI Des Milles -1330 avenue Guilibert de la Lauzière - 13592 AIX EN PROVENCE, était titulaire.

Article 2.- PRÉCISE que cette résiliation est une résiliation pour faute.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.310 Conclusion d'un contrat de location d'un logement communal situé au n° 47 rue Gaston Vial

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

D É C I D E :

Article 1.- DE CONCLURE un contrat de location pour un logement communal d'une surface d'environ 67 m², situé au 47 rue Gaston Vial à Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRÉCISER que ce contrat de bail est conclu pour un loyer mensuel de 412.50 euros hors charges, et pour une durée de six ans.

Article 3.- D'IMPUTER les recettes résultant de cette décision au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020

20.311 MAPA 710 – Marché de révision du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) – signature

d'un avenant n°1

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le présent avenant n°1 au marché de révision du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) avec la société SURETE GLOBALE située 5, rue Alexander Fleming - 49000 ANGERS.
- Article 2.- PRÉCISE que le présent avenant n°1 a pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2020 et n'a aucune incidence financière.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 5 octobre 2020.

20.312 MAPA 782 – Marché de travaux de remplacement de menuiseries extérieures à l'école maternelle Louise Michel – lot 2 faux plafonds

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux de remplacement de menuiseries extérieures à l'école maternelle Louise Michel - lot 2 « Faux plafonds » avec la société AM BATIMENT SARL située 17 rue Jeanne Braconnier à 92360 Meudon La Forêt, pour un montant total de 37 330.00 euros H.T. soit 44 796.00 euros T.T.C.
- Article 2.- PRÉCISE que le marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 5 octobre 2020.

20.313 Documentation - Achat d'ouvrages pour le service Ressources Humaines

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER ET DE SIGNER le devis proposé par la société DECITREPRO située 14 Rue Bataille BP8315 69356 LYON Cedex 8 pour l'achat de 29 ouvrages pour le service Ressources Humaines.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 552,79 euros TTC au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.314 Jeunesse – Signature d'un contrat de location d'un véhicule de tourisme

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE un contrat de location d'un véhicule de type : minibus de 9 places, avec la société AVIS située 2 Route de Corbeil, 91230 Montgeron.
- Article 2.- DE PRÉCISER que la location se déroule du 19 octobre 2020 au 31 octobre 2020, et que le montant de cette location est de : 791,36 euros H.T., soit 949,63 euros T.T.C., à cela s'ajoute 0,49 euros H.T. le kilomètre supplémentaire.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.315 Cimetière – Reprise par la commune de diverses concessions arrivant à expiration et non renouvelées en 2017 ou les années précédentes.

D E C I D E :

- Article 1.- Les terrains désignés ci-après pourront être repris par la Commune à compter de la publication de la présente décision :

Concessions de 15 ans

| Nom | Emplacement | Nom | Emplacement |
|-------------|-------------|-----------|-------------|
| DEBABZIA | 421 | TOUATI | 961 |
| VERNIMMEN | C -198 | DOHEY | 1474 |
| MADINIER | 511 | COATLEVEN | 1038 |
| THIOUST | 3109 | CRITIOCHE | 405 |
| MACOMBE | 1978 | COLTIER | 678 |
| LEMARCHAND | 536 | MAURASIN | 824 |
| VEBOL | 280 | LEFEVRE | 1651 |
| PELLUCHON | 675 | BATON | 1573 |
| BALANDE | 3101 | FOURNIER | 1514 |
| DRAHONNET | 1564 | DELPECH | 994 |
| RICHARD | 3104 | WISEUX | 347 |
| HAEZEBROUCK | 1567 | | |

Concessions de 30 ans

| Nom | Emplacement | Nom | Emplacement |
|------------|-------------|--------------|-------------|
| CASSERAULT | 1498 | GABRILLAGUES | I-277 |
| TRIBALLAT | I-268 | DELACHERIE | 1588 |
| DUFOUR | I-260 | PRUVOT | I-259 |
| SCHAFFNER | 1582 | LESAULE | 1577 |
| HERVE | 1501 | KACHRILLO | D-117 |

Concessions de 50 ans

| Nom | Emplacement | Nom | Emplacement |
|--------------------|-------------|----------|-------------|
| BRENGEN ET PALMIER | 2568 | CARDOT | 2562 |
| SCHVENT | 2582 | ROITEL | 2569 |
| ZADROZYNSKI | 2581 | BRISEVIN | 2570 |
| ZADROZYNSKI | 2580 | BOURGOIN | 2610 |
| CARDINAUD ET BURG | 2565 | LHEUREUX | 2612 |
| VIGIER | 2577 | IMBERT | 2631 |
| MAGONTY | 2566 | BIAUDET | 2613 |

Article 2.- Les objets funéraires qui existent sur ces emplacements seront enlevés, s'ils n'ont pas été repris par la famille, pour être mis en dépôt dans les locaux du service Affaires générales en Mairie.

Article 3.- Les objets non repris seront éventuellement utilisés par la Commune pour l'entretien et l'amélioration du cimetière ou vendus par elle, pour que le produit de la vente puisse être employé aux mêmes fins.

Article 4.- A défaut par les familles intéressées d'avoir fait procéder dans les conditions réglementaires, à la date fixée pour la reprise des terrains, à l'exhumation des restes qu'ils renferment, ces restes seront, en tant que de besoin, recueillis et réinhumés, avec toute la décence convenable dans l'ossuaire du cimetière.

Article 5.- La présente décision sera affichée à la Mairie et à la porte du cimetière.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.316 Signature d'un contrat de prestation de service pour la location de divers matériels avec la société SP Équipements dans le cadre du Village de Noël 2020

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de prestation de service pour la location, le transport, le montage et le démontage de matériels, avec la société SP Événements, sise 42 rue Monge 75005 Paris, les 12 et 13 décembre 2020, entre 11H00 et 20H00 Parc municipal du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRÉCISE que les matériels sont les suivants : 35 Stands pliants 3x3m, avec fermeture 4 côtés, lestage et gouttières, 1 pagode 5x5m avec fermeture 4 côtés et lestage, 500 m2 de plancher extérieur, 2 chalets en bois avec parquet, 4 tables mange-debout, 4 fauteuils rondo.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 10 828 euros HT (Dix mille huit cent vingt-huit Euros) soit 12 993,60 euros TTC (Douze mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et soixante cents), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 octobre 2020.

20.317 Centre social l'Amandier - Signature d'un devis avec Chaillot- Théâtre National de la Danse

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le devis proposé par « Chaillot - Théâtre National de la Danse », BP 1007-16, 75761 Paris Cedex 16, pour assister à la représentation « Le lac des Cygnes » le dimanche 13 décembre 2020 de 15h30 à 17h00 pour 20 personnes, dans le cadre des ateliers sociolinguistiques.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 152 euros TTC (cent cinquante-deux euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 octobre 2020

20.318 Centre social l'Amandier - Signature d'un contrat avec le Musée de La Poste

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition du Musée de la Poste, 34, Boulevard de Vaugirard, 75731 PARIS Cedex 15, pour une visite, le jeudi 26 novembre 2020 pour 15 personnes, dans le cadre des ateliers sociolinguistiques.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 60 euros TTC (soixante euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 octobre 2020.

20.319 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec le centre de formation Saint-Honoré

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec le Centre de formation SAINT HONORE 40/44 rue de Romainville 72019 Paris pour une formation sur le thème « CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale) » du 14 Octobre 2020 au 10 mars 2022, pour un agent communal.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 7 700 euros TTC (sept mille sept cents euros) au budget des exercices correspondants.

Vigneux-sur-Seine, le 7 octobre 2020.

20.320 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec le Cercle de Tir du Coudray Monceaux

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER l'offre de formation avec l'association Cercle de Tir du Coudray Montceaux - Avenue Charles de Gaulle - 91108 Le Coudray Montceaux pour des séances d'entraînement au tir pour dix agents de la commune, pour un montant de 195 euros par agent, durant la période du 1^{er} Octobre 2020 au 30 Septembre 2021.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 950 euros TTC (mille neuf cent cinquante Euros au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 octobre 2020.

20.321 MAPA 761 – Marché de travaux de réfection de l'étanchéité, isolation de la toiture et mise en sécurité de la toiture et de ses accès du Groupe Scolaire Romain Rolland.

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux de réfection de l'étanchéité, isolation de la toiture et mise en sécurité de la toiture et de ses accès du Groupe Scolaire Romain Rolland avec la société ETI située 119 Avenue Le Foll à 94290 VILLENEUVE LE ROI pour un montant global et forfaitaire de : 151 036.40 euros H.T. soit 181 243.68 euros T.T.C. décomposé comme suit :

- Offre de base : 124 876.40 euros H.T. soit 149 851.68 euros T.T.C.
- Option 1 : Règles incendie asservissement du lanterneau d'un système de désenfumage boîtier tirer lâcher : 3 600.00 euros H.T. soit 4 320.00 euros T.T.C.
- Option 2 : Fourniture et pose d'une échelle d'accès sur platine murale sécurisée : 200.00 euros H.T. soit 240.00 euros T.T.C.
- Option 3 : Fourniture et pose de garde-corps en aluminium sécurisation terrasse inaccessible conforme à la norme EN NF ISO 1422 : 22 360.00 euros H.T. soit 26 832.00 euros T.T.C.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 octobre 2020.

20.322 MAPA 732 – Accord-cadre de commandes de prestations de fournitures et installation des illuminations de Noel – conclusion d'un avenant 1

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant n°1 à l'accord-cadre de commandes de prestations de fournitures et installation des illuminations de Noel avec l'entreprise Hexagone Illuminations, située au ZA La Passoudouire 30200 Venejan, ayant pour objet l'augmentation du montant maximum annuel de commandes.

Article 2.- DE PRECISER que le nouveau montant maximum annuel du marché est de 81 650 euros H.T.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 octobre 2020.

20.323 Cimetière – Rétrocession de la concession n° 927

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER la rétrocession à la ville par Monsieur Jean DUCCESHI de la concession n° 927, pour un montant de 88.35 € se calculant comme suit :

| | | |
|-----------------------------------|---|----------|
| Prix d'acquisition initial | : | 394,30 € |
| Déduction du 1/3 acquis au Centre | | |
| Communal d'Action Sociale | : | 131,43 € |
| Reste | : | 262,87 € |

Durée de jouissance du 14 novembre 2000 au 06 octobre 2020: 239 mois

Durée qui reste à courir sur 30 ans : 360 mois – 239 mois = 121 mois

Le montant à rembourser est de : 262.87 € x 121 mois = 88.35 €

360 mois

Article 2.- D'IMPUTER la dépense d'un montant de 88,35 € au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 11 octobre 2020

20.324 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec la société GERESO dans le cadre de la formation professionnelle continue

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec la société GERESO, 38 rue de la Teillaie 72018 LE MANS CEDEX 2 pour une formation sur le thème « entretien de recrutement des agents de la fonction publique » le 26 et 27 Octobre 2020, pour un agent communal.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 1761.60 euros TTC (mille sept cent soixante et un euros et soixante centimes) au budget de l'exercice 2020.

Vigneux-sur-Seine, le 11 octobre 2020.

20.325 Enfance – Signature d'un contrat avec L'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD.

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et de SIGNER la convention avec L'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD, sise au 500 place des Champs Elysées, 91080 Evry-Courcouronnes pour l'achat de prestations adaptées aux enfants fréquentant les services des Sports, la Jeunesse et l'Enfance de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRÉCISE que cette convention a pour objet l'achat de droits d'entrée au Cinéma Robert Desnos sis 3 allée Jean Ferrat, 91130 Ris-Orangis et à la patinoire François Le Comte sise 110 allée de l'agora, 91000 Evry pour l'année 2020 et se poursuivra par tacite reconduction.

Article 3.- PRÉCISE que les droits d'entrée sont les suivants :

Cinéma Robert DESNOS :3 euros par enfant/carnet de 10 tickets à 30 euros ;

Patinoire François Le Comte : 5,80 euros par enfant et 7,00 euros par adulte.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 11 octobre 2020.

20.326 Enfance – Signature d'un contrat avec PEP'S BOWLING.

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et de SIGNER la convention avec PEP'S BOWLING, sise Centre Commercial Val d'Yerres 2, 91800 Boussy-Saint-Antoine pour l'achat de droits d'entrée pour les enfants

fréquentant les services des Sports, la Jeunesse et l'Enfance de la ville de Vigneux-sur-Seine.

- Article 2.- PRÉCISE que cette convention est conclue pour l'année 2020 et se poursuivra par tacite reconduction.
- Article 3.- PRÉCISE que les droits d'entrée à PEP'S BOWLING pour une partie de Bowling sont de 4 euros par personne et une partie de Laser game de 6 euros par personne.
- Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 11 octobre 2020

20.327 Service Communication – Conclusion d'un contrat d'acquisition d'une nouvelle licence informatique « Adobe Stock »

D É C I D E :

- Article 1.- DE CONCLURE un contrat de prestations d'acquisition d'une licence Adobe Stock (40 images par mois), pendant 12 mois, pour un total HT de 939,45 €, soit un total TTC de : 1 127,34 €, auprès de la société SHI France sise 22-24 Rue du Gouverneur Général Eboue, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.
- Article 2.- PRÉCISE que les dépenses résultant de la présente décision sont imputées au budget de l'exercice 2020.

Vigneux-sur-Seine, le 15 octobre 2020

20.328 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec la société GERESO dans le cadre de la formation professionnelle continue

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec la société GERESO, 38 rue de la Teillaie 72018 LE MANS CEDEX 2 pour une formation sur le thème « réussir la mise en œuvre du télétravail » le 3 et 4 décembre 2020, pour un agent communal.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 1 761,60 euros TTC (mille sept cent soixante et un euros et soixante centimes) est imputée au budget de l'exercice 2020.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.329 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec la société GERESO dans le cadre de la formation professionnelle continue

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec la société GERESO, 38 rue de la Teillaie 72018 LE MANS CEDEX 2 pour une formation sur le thème « Congés dans la fonction publique » le 1^{er} décembre 2020, pour un agent communal
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 014 euros TTC (mille quatorze euros) au budget de l'exercice 2020.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.330 Achat de matériels et équipements de sécurité pour les agents de la Police Municipale

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre présentée par la société VET SECURITE, sise 34 rue de Sistriere 15 000 AURILLAC, pour un achat de matériel et vêtements de sécurité pour les agents de la Police Municipale, pour un montant de 1 034,48 euros H.T., soit 1 241,38 euros TTC.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice 2020.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020.

20.331 Achat de matériels d'armement pour les agents de la Police Municipale

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre présentée par la société Armurerie de la Bourse, sise 37 rue Vivienne 75002 Paris, pour un achat de matériels d'armement pour les agents de la Police Municipale pour un montant de 679 euros H.T., soit 814.80 euros TTC.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice 2020.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.332 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec l'UPEC

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER une convention de formation pour un agent communal, avec l'organisme de formation UPEC (Université Paris-Est Créteil) 80 avenue Charles de Gaulle 94000 Créteil sur le thème « Master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation Parcours : Ingénierie pédagogique, formation de formateurs autres qu'enseignants » du 16 Novembre 2020 au 22 Octobre 2021.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 1 153.70 euros TTC (mille cent cinquante-trois euros et soixante-dix centimes) aux budgets des exercices 2020 et 2021.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.333 Enfance – Signature d'une convention avec le cinéma LE BUXY.

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et de SIGNER la convention avec le cinéma LE BUXY, sise au Centre Commercial Val d'Yerres 2, 91800 BOUSSY SAINT-ANTOINE pour l'achat de prestations adaptées aux enfants fréquentant les services des Sports, la Jeunesse et l'Enfance de la ville de Vigneux-sur-Seine pour l'année 2020, qui se poursuivra par tacite reconduction.

Article 2.- DE PRECISER que les droits d'entrée pour le cinéma LE BUXY sont de 4 euros par enfant et que la dépense en résultant sera imputée à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.334 Sports - Réparation d'une auto-laveuse sur le gymnase Auguste Delaune et la salle Paul Langevin

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de la société MILAN, sise 6, rue de l'Industrie – ZA de Mainville – 91210 Draveil pour la réparation d'auto-laveuses

Gymnase Auguste Delaune :

Réparation auto-laveuse Eureka E61 : 56,00 € HT (67,20 € TTC) et changement kit lamelles : 116,44 € HT (139,72 € TTC)

Salle Paul Langevin : réparation auto-laveuse Wetrok Discomatic Mambo : 64,05 € HT (76,76 € TTC).

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 236,49 € HT, soit 283,78 € TTC au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.335 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'association Nouvelle Vie

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER la convention avec l'association Nouvelle Vie représentée par Rokia MELIANI, 2, rue du Bac d'Ablon, 91270 Vigneux-sur-Seine, pour la mise en place d'ateliers créatifs de customisation et de recyclage d'objets les 19, 28 octobre, ainsi que les 5, 12, 19 et 26 novembre 2020 de 14h à 16h, pour les adultes et le vendredi 23 octobre 2020 de 14h à 16h, atelier de

création parents-enfants.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 1 400 euros TTC (mille quatre cents euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.336 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec ZÖÖM HOME DECO

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER la convention avec ZÖÖM HOME DECO représentée par Agnès BOURROUX, 127 avenue de la République, 91230 Montgeron pour l'animation d'ateliers créatifs :

le 20 octobre 2020 : atelier de décoration de citrouilles pour 7 personnes, de 14h à 16h, parents enfants,

le 27 octobre 2020 ainsi que 3, 10,17 et 24 novembre 2020 : atelier de sensibilisation et initiation au macramé,

et 2 ateliers parents/enfants pendant les vacances de Noël, dates à définir : création de terrarium.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 1 600 euros TTC (mille six cents euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.337 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec DAO NGAM David, dessinateur de manga

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER la convention avec NDAO NGAM David, 7 Allée Antarès – 95350 Saint Brice-sous-Forêt, pour l'animation d'un stage de dessins manga du 4 novembre au 16 décembre 2020, les mercredis de 15h à 17h, dans les locaux du centre social, en direction des familles du quartier, à partir de 8 ans.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 960 euros TTC (neuf cent soixante euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.338 MAPA 748 – Marché de travaux de construction et d'extension du gymnase Maurice Baquet et aménagement des abords – Conclusion d'un avenant 1 – lot 10 : VRD/Espaces Verts

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant 1 au lot 10 VRD/Espaces Verts du marché de travaux de construction et d'extension du gymnase Maurice Baquet et aménagement des abords, avec l'entreprise VIA TP située 4 rue Galilée à Vigneux-sur-Seine pour un montant de 23 234,00 euros H.T. soit 27 880,80 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRÉCISER que cet avenant a pour objet des travaux de réalisation d'extension du terrassement sur une surface de 520 m2 et des travaux relatifs à l'enlèvement d'une cuve à fuel.

Article 3.- DE PRÉCISER que le nouveau montant du marché s'élève à la somme de 544 490.00 euros H.T. soit 653 388.00 euros T.T.C.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 19 octobre 2020.

20.339 Centre social l'Amandier - Signature d'un contrat de cession artistique avec l'association BEEZPROD

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER le contrat de cession artistique avec l'association BEEZPROD, 40 Chemin des

Pouillots 45500 St Brisson sur Loire, pour l'animation d'un spectacle « *MAGIC* » par le magicien Florent DARON, qui se tiendra à la salle Paul Langevin le 23 décembre 2020 de 14h à 15h pour un public familial.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 800 euros TTC (huit cents euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 28 octobre 2020

20.340 MAPA 779 – Refonte du site internet www.vigneux91.fr

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de refonte du site internet www.vigneux91.fr avec l'Agence Webexpr. située 21 rue de l'Aigle 60200 Compiègne, pour un montant de 16 700 € HT, soit 20 040 € TTC.

Article 2.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et se termine le 31 mars 2021.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 20 octobre 2020.

20.341 EMAP - Signature d'une convention de mise à disposition d'œuvres pour une exposition avec Anne MARLANGEON.

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER avec Anne MARLANGEON, sise 45 rue des Plantes, 91230 MONTGERON, une convention de mise à disposition d'œuvres pour l'exposition «Écologie du souvenir», du 17 novembre au 5 décembre 2020, à l'École Municipale d'Arts Plastiques.

Article 2.- DE PRÉCISER que la mise à disposition des œuvres de l'exposition «Écologie du souvenir» se fera à titre gratuit,

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.342 Décision de gestion d'un sinistre en matière d'assurance

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER de régler les conséquences d'un sinistre ayant eu lieu au 23 rue Jacques Jeunon, et de prendre en charge partiellement le montant des travaux de réparation consécutifs à ce sinistre, pour un montant de 2.215,80 euros TTC, et ce, sur la base du rapport de l'expert en assurance ayant analysé ce sinistre.

Article 2.- PRÉCISE que la Commune s'engage à supprimer et dessoucher le cerisier, puis à reboucher la zone d'un enrobé.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.343 Centre social l'Amandier - Signature d'un avenant à la convention avec l'association La Contemporaine de Graphisme

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE SIGNER l'avenant à la convention avec l'association La Contemporaine de Graphisme 137 rue de la division Leclerc 91130 LINAS pour l'accompagnement des enseignants, enfants et parents dans les différentes étapes de réalisation d'une fresque, située dans le quartier de la Croix Blanche.

Article 2.- PRÉCISE que le projet a débuté en février 2020 et a été interrompu en mars 2020 par le confinement lié à la crise sanitaire. Le projet n'a pas pu redémarrer avec les mêmes enfants. En septembre 2020, le projet a de nouveau été proposé auprès d'autres enfants, nécessitant 4 séances supplémentaires.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 518 € (cinq cent dix-huit euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2020

20.344 Enfance – Signature d’une convention avec l’association LA FERME RAINBOW.

D É C I D E :

Article 1.- D’ACCEPTER ET DE SIGNER la convention avec l’association LA FERME RAINBOW, sise 25 avenue du Bois Saint Martin, 93160 NOISY LE GRAND pour l’achat d’entrées au parc animalier pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la commune pour l’année 2020 et qui se poursuivra par tacite reconduction.

Article 2.- DE PRÉCISER que les droits d’entrée au parc animalier de l’association LA FERME RAINBOW sont de 4 euros pour les enfants et les adultes accompagnants.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense à l’exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 26 octobre 2020

20.345 Enfance – Signature d’une convention avec URBAN JUMP.

D É C I D E :

Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER la convention avec URBAN JUMP, sis 4 rue des Mares 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, pour l’achat d’entrées à la salle de loisirs sportifs basés sur le trampoline pour les enfants fréquentant les services des Sports, de la Jeunesse et de l’Enfance pour l’année 2020 et qui se poursuivra par tacite reconduction.

Article 2.- DE PRÉCISER que les droits d’entrée pour URBAN JUMP sont de 8 euros par personnes et les chaussettes adaptées à l’activité sont de 2 euros.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense à l’exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 26 octobre 2020

20.346 Enfance – Signature d’une convention avec DUNDEE PARC.

D É C I D E :

Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER la convention avec DUNDEE PARC, sise 24 avenue Paul Maintenant 91100 CORBEIL ESSONNES, pour l’achat de droits d’entrée au parc de jeux pour les enfants fréquentant les services des Sports, de la Jeunesse et de l’Enfance pour l’année 2020, et qui se poursuivra par tacite reconduction.

Article 2.- DE PRÉCISER que les droits d’entrée pour DUNDEE PARC sont de 8,50 euros par personne.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense à l’exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 26 octobre 2020.

20.347 Informatique - Contrat de maintenance annuel I-PVE avec la société EDICIA

D É C I D E :

Article 1.- D’ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance annuel I-PVE avec la Société EDICIA située BP 20746 – 1 rue Alessandro Volta à 44470 CARQUEFOU.

Article 2.- DE PRÉCISER que la période de maintenance se situe du 10 décembre 2020 au 9 décembre 2021.

Article 3.- DE PRÉCISER que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 3 116,23 € TTC.

Article 4.- D’IMPUTER la dépense en résultant à l’exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 28 octobre 2020

20.348 MAPA 780 – Service de nettoyage des vitreries des bâtiments communaux, des groupes scolaires et des équipements sportifs

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de service de nettoyage des vitreries des bâtiments communaux, des groupes scolaires et des équipements sportifs avec la société « ARCADE NETTOYAGE – 28-30, rue Jean Jaurès – 92 800 PUTEAUX,
- Article 2.- DE PRÉCISER que le montant maximum annuel de commande est de 20 000 euros H.T.
- Article 3.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à sa date de notification pour une durée d'un an, il pourra être reconduit 3 fois de façon tacite et pour la même durée, en tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 48 mois.
- Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.
- Vigneux-sur-Seine, le 23 octobre 2020.

20.349 MAPA 784 – Fourniture de plantes annuelles, bisannuelles et chrysanthèmes.

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché avec la société « HORTY FUMEL – Lascouture – 47500 FUMEL.
- Article 2.- DE PRÉCISER que le montant maximum annuel de commande est de 70 000 euros H.T.
- Article 3.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an ; il pourra être reconduit 2 fois de façon tacite et pour la même durée ; en tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 36 mois.
- Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.
- Vigneux-sur-Seine, le 28 octobre 2020.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

20.350 Séance à huis clos

À L'UNANIMITÉ,

- Article 1.- DÉCIDE de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

20.351 Aménagement du Quartier de la Croix Blanche – Conclusion d'un avenant n°4 au Traité de concession

Par 32 voix POUR,

6 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Patrice Allio, Julie Ozenne, Jean-Louis Passarrieu.

- Article 1.- APPROUVE la conclusion d'un avenant n°4 au Traité de concession de la ZAC de la Croix Blanche, dont le projet est joint en annexe au projet de délibération.
- Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n°4, à mener toutes négociations et à engager toutes procédures pour la mise en œuvre de cet avenant.
- Article 3.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, ainsi qu'à l'établissement public industriel et commercial Grand Paris Aménagement.

20.352 ZAC de la Croix-Blanche – Comptes rendus annuels à la Collectivité Locale (CRACL) 2017, 2018, 2019

À L'UNANIMITÉ,

- Article 1.- APPROUVE les Comptes Rendus Annuels à la Collectivité Locale pour les exercices 2017, 2018, et 2019 (CRACL) de la ZAC de la Croix-Blanche tels qu'annexés à la présente délibération.
- Article 2.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine ainsi qu'à l'Etablissement public industriel et commercial Grand Paris Aménagement.

20.353 Opposition du transfert de la compétence d'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Par 33 voix POUR,

2 voix contre Patrice Allio, Julie Ozenne

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy.

Article 1.- S'OPPOSE au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté d'Agglomération Val d'Yerres d'Yerres Val de Seine.

Article 2.- **AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes les procédures nécessaires dans le cadre de cette opposition de transfert de compétences.**

Article 3.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à :
Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,
Monsieur le Préfet de l'Essonne.

20.354 Modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS)

Par 37 voix POUR,

1 abstention Jean-Louis Passarrieu.

Article 1.- APPROUVE les modifications statutaires suivantes, dont la nouvelle rédaction est annexée :

4.01 Compétences obligatoires

En matière de développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17,
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur,
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire en sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

4.02 Compétences supplémentaires :

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

La CAVYVS apporte son soutien financier aux associations locales de défense de l'environnement et du cadre de vie.

- Action sociale d'intérêt communautaire
- Le balayage
- Compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
- Création, aménagement et gestion des points d'eau nécessaire à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. La CAVYVS est également chargée d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement

- Contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages contribuant à la constitution du service relevant de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- o Haut débit
- o Actions d'animation et de promotion d'activités sportives et culturelles liées aux équipements sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire, dont l'attribution de subvention aux associations et clubs

4.03 Ajout d'un ultime paragraphe :

Elle peut par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.5211-64-4 du CGCT, avoir à titre gratuit, par convention, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.

20.355 Convention GUSP du quartier de la Croix-Blanche pour la période 2020-2023

Par 33 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- APPROUVE la conclusion de la Convention de gestion urbaine et sociale de proximité pour le Quartier de la Croix Blanche pour la période 2020-2023.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Article 3.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

20.356 Règlement Intérieur - Précisions quant aux modalités d'expression des élus au sein du Bulletin Municipal et des supports dématérialisés

Par 32 voix POUR,

6 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Patrice Allio, Julie Ozenne, Jean-Louis Passarrieu.

Article 1.- APPROUVE l'ajout d'un « Nota bene » à l'article 36 du règlement intérieur du Conseil Municipal, mentionnant :

a) L'espace de diffusion des différents groupes politiques du Conseil Municipal est ainsi réparti :

- Liste « Vigneux Pour Tous » : 2000 caractères

- Liste « Agir ensemble pour Vigneux » : 895 caractères

- Liste « Solidaire, Citoyenne et Écologique » : 895 caractères

- le cas échéant, un quatrième groupe d'élus n'appartenant pas à la majorité municipale, disposant de : 895 caractères.

b) Les articles peuvent être également transmis par courriel à l'adresse suivante : servicecommunication@vigneux91.fr dans les mêmes conditions de délai.

c) Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales rappelées ci-avant [dans le règlement intérieur], l'ensemble des tribunes est disponible et accessible sur l'ensemble des supports d'information de la commune, soit à la date de vote du règlement : le site internet, le compte Facebook, le compte twitter. Si durant la présente mandature, d'autres types de diffusion numérique venaient à être créés, ces derniers présenteraient également un accès aux expressions de chaque groupe politique du Conseil Municipal.

20.357 Demande d'octroi de la protection fonctionnelle pour deux agents de la Police Municipale

À L'UNANIMITÉ,

Article 1.- APPROUVE l'octroi de la protection fonctionnelle aux agents municipaux mis en cause de manière calomnieuse ou diffamatoire, et ayant fait l'objet de menaces le dimanche 18 octobre 2020 lors de l'exercice de leurs fonctions au sein du marché dit de la « Patte d'Oie ».

Article 2.- AFFIRME publiquement leur soutien à ces deux agents de la Police Municipale mis en cause de manière inadmissible durant leur mission.

Article 3.- PRÉCISE que les dépenses en résultants sont imputées au budget de l'exercice correspondant.

20.358 Mise en œuvre du dispositif du Certificat d'Économie d'Énergies ainsi que du dispositif d'insertion professionnelle des jeunes vigneusiens

À L'UNANIMITÉ,

Article 1.- APPROUVE le recours par la commune à ce dispositif des Certificats d'Economie d'Energies (CEE).

Article 2.- DÉCIDE d'intégrer dans chaque cahier des charges de travaux leur financement total ou partiel, quand cela est possible, par recours au dispositif des « CEE ».

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à mener toutes négociations pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Article 4.- PRÉCISE que ces travaux financés par ce dispositif spécifique donnent lieu à des actions de formation et d'insertion auprès de jeunes vigneusiens.

Article 5.- PRÉCISE que les actions réalisées grâce à ce dispositif seront présentées, à partir de l'année prochaine, en Commission Consultative des Services Publics Locaux spécifique au secteur de l'Energie.

20.359 Avis de la commune à une demande d'ouverture le dimanche pour le magasin AUCHAN

Par 32 voix POUR,

4 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Jean-Louis Passarrieu,

2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- REND un avis favorable à la demande du magasin AUCHAN, situé au centre commercial du Valdoly, 8 rue la Longueraie, à Vigneux-sur-Seine, d'ouvrir son magasin durant l'année 2021 les dimanches suivants :

➤ **3 janvier – 2 mai – 15 août – 28 novembre – 5 décembre – 12 décembre – 19 décembre – 26 décembre 2021**

Article 2.- TRANSMET cet avis favorable à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

20.360 Avis de la commune à une demande d'ouverture le dimanche pour le magasin NORAUTO

Par 32 voix POUR,

4 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Jean-Louis Passarrieu,

2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- REND un avis favorable à la demande du magasin Norauto, situé au 4 rue des Gaulois, à Vigneux-sur-Seine, d'ouvrir son magasin situé à Vigneux-sur-Seine, durant l'année 2021 les dimanches suivants :

➤ **27 juin – 4 juillet – 11 juillet – 18 juillet – 25 juillet – 1er août – 8 août - 5 décembre – 12 décembre – 19 décembre 2021**

Article 2.- TRANSMET cet avis favorable à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

20.361 Avis de la commune à une demande d'ouverture le dimanche pour le syndicat ACCESSITE

Par 32 voix POUR,

4 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Jean-Louis Passarrieu,

2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- REND un avis favorable à la demande du syndicat ACCESSITE : Syndicat des copropriétaires du Centre commercial de Montgeron-Vigneux, 6 rue de la Longueraie, à Vigneux-sur-Seine, d'ouvrir ses magasins situés à Vigneux-sur-Seine, durant l'année 2021 les dimanches suivants :

28 novembre – 5 décembre – 12 décembre – 19 décembre – 26 décembre 2021

Article 2.- TRANSMET cet avis favorable à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

20.362 Avis de la commune à une demande d'ouverture le dimanche pour le magasin ACTION France

Par 32 voix POUR,

4 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Jean-Louis Passarrieu,

2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- REND un avis favorable à la demande du magasin ACTION France – adresse du magasin : 6 rue des Gaulois, d'ouvrir son magasin situé à Vigneux-sur-Seine, durant l'année 2021 les dimanches suivants :

➤ 21 novembre – 28 novembre - 5 décembre – 12 décembre – 19 décembre – 26 décembre 2021.

Article 2.- TRANSMET cet avis favorable à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

20.363 Avis de la commune à une demande d'ouverture le dimanche pour le magasin NOZ

Par 32 voix POUR,

4 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Jean-Louis Passarrieu,

2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- REND un avis favorable à la demande du magasin NOZ adresse du siège social : Réseau Magasins ZA Le Châtellier II, 5 et 17 rue de Corbuson, 59 940 Saint Berthevin – adresse du magasin : 4 rue de la Fosse Montalbot, d'ouvrir son magasin situé à Vigneux-sur-Seine, durant l'année 2021 les dimanches suivants :

➤ 3 octobre – 10 octobre – 17 octobre – 24 octobre – 31 octobre– 7 novembre – 14 novembre – 21 novembre - 28 novembre – 5 décembre – 12 décembre – 19 décembre 2021,

Article 2.- TRANSMET cet avis favorable à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

20.364 Signature d'une Convention avec la C.A.F : Convention d'objectifs et de financement pour le R.A.M. (Relais Assistants Maternels)

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement concernant le Relais Assistants Maternels « à petits pas, petites mains », sis 24 Bis avenue de la Concorde à Vigneux-sur-Seine (91270).

Article 2.- PRÉCISE que cette Convention est conclue pour une durée de 2 ans, arrivant à échéance le 31 décembre 2021.

Article 3.- PRÉCISE que les recettes en résultant seront imputées aux budgets des exercices correspondants.

20.365 Signature d'une Convention avec la C.A.F : Convention d'objectifs et de financement pour le R.A.M.2 (Relais Assistants Maternels) « L'Ile aux p'tits loups »

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement concernant le Relais Assistants Maternels « L'Ile aux p'tits loups » sis 1 rue Louise Michel à Vigneux-sur-Seine (91270).

Article 2.- PRÉCISE que cette Convention est conclue pour la période du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2021.

Article 3.- PRÉCISE que les recettes en résultant seront imputées aux budgets des exercices correspondant.

20.366 Signature d'une convention avec la ville de Yerres concernant le règlement des frais de restauration de deux enfants de Vigneux-sur-Seine scolarisés dans une classe spécialisée ULIS, d'une école de cette ville

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE la participation de la commune à la prise en charge de deux enfants vigneusiens scolarisés en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) hors de la commune.

Article 2 - APPROUVE la signature de la convention entre la ville de Vigneux-sur-Seine et la ville de Yerres, régissant le règlement des frais de restauration des enfants de Vigneux-sur-Seine scolarisés dans une classe spécialisée ULIS de la ville de Yerres.

Article 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention pour la facturation mensuelle à la ville de Vigneux-sur-Seine des repas consommés par deux enfants de la commune au restaurant scolaire de Yerres, sur la base du tarif « hors commune » de Yerres.

Article 4 - PRÉCISE que la présente convention pourra faire l'objet d'un avenant annuel compte-tenu des variables en jeu et sera signée pour la durée de l'année scolaire 2020/2021, renouvelable chaque année par reconduction tacite sans excéder cinq ans.

Article 5 - PRÉCISE que les dépenses en résultant seront imputées sur l'exercice correspondant.

20.367 Signature d'une convention avec la ville de Corbeil-Essonnes et son délégataire, la société SODEXO concernant les frais de restauration d'un enfant de Vigneux-sur-Seine scolarisé dans une classe spécialisée de cette ville, pour l'année 2020/2021

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE la participation de la commune à la prise en charge d'un enfant vigneusien scolarisé en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) hors de la commune.

Article 2 - APPROUVE la signature de la convention entre la ville de Vigneux-sur-Seine, la ville de Corbeil-Essonnes et la société SODEXO, régissant le règlement des frais de restauration d'un enfant de Vigneux-sur-Seine scolarisé dans une classe spécialisée ULIS de la ville de Corbeil-Essonnes.

Article 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention pour la facturation mensuelle à la ville de Vigneux-sur-Seine des repas consommés par un enfant de la commune au restaurant scolaire de Corbeil-Essonnes, sur la base du tarif « hors commune » de Corbeil-Essonnes.

Article 4 - PRÉCISE que les dépenses en résultant seront imputées sur l'exercice budgétaire correspondant.

20.368 Cimetière – Concessions, cases, taxes et redevances funéraires – Fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021

Par 32 voix POUR,

3 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy

3 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne, Jean-Louis Passarrieu.

Article 1.- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des concessions, taxes et redevances funéraires à compter du 1^{er} janvier 2021 :

| | Tarifs 2021 |
|---|--------------------|
| Taxe d'inhumation, dépôt ou scellement d'urne | 123 € |
| Redevance de dépôt dans le caveau provisoire | 65 € |
| Concession de 15 ans | 230 € |
| Concession de 30 ans simple | 565 € |
| Concession de 30 ans double | 1 279 € |
| Concession de 50 ans simple | 1 637 € |
| Concession de 50 ans double | 3 741 € |

Article 2.- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des cases, taxes et redevances funéraires à compter du 1^{er} janvier 2021, pour les columbariums :

| | Tarifs 2021 |
|--|---|
| Taxe de dépôt d'urne ou de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir | 123 € |
| Redevance de dépôt temporaire dans une case provisoire, par mois | 65 € |
| Case de 10 ans | 266 € |
| Case de 15 ans | 408 € |
| Redevance d'ouverture et de fermeture | 45 € |
| Porte | tarif fournisseur en vigueur au moment de l'achat |
| Plaque d'inscription vierge de toute gravure | 65 € |

Article 3.- DÉCIDE d'imputer ces recettes ainsi qu'il suit :

- Concessions :
 - 1/3 en service hors budget pour être reversé au budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice correspondant ;
 - 2/3 au budget de l'exercice correspondant de la Ville.
- Taxes :
La totalité de la taxe d'inhumation, de dépôt ou de scellement d'urne, ou de dispersion des cendres sur le budget de l'exercice correspondant de la Ville.
- Redevances :
La totalité de la redevance de dépôt dans le caveau provisoire et de la redevance d'ouverture et de fermeture des cases de columbarium sur le budget de l'exercice correspondant de la Ville.
- Cases, portes et plaques de columbarium :
La totalité sur le budget de l'exercice correspondant de la Ville.

20.369 Cimetière – Vente de monuments, signes funéraires, caveaux se trouvant sur des sépultures reprises– Fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021

Par 32 voix POUR,

3 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy

3 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne, Jean-Louis Passarrieu.

Article 1.- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des monuments, signes funéraires, caveaux se trouvant sur des sépultures reprises, à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

| | Tarifs 2021 |
|-------------------------|--------------------|
| Fausse case semelle | 520 € |
| Caveau 1 place | 1 041 € |
| Caveau 2 places | 1 303 € |
| Caveau 3 places | 1 565 € |
| Par case supplémentaire | 215 € |
| Monument | 259 € |
| Signes funéraires | 25 € |

Article 2.- PRÉCISE que les recettes en résultant sont imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

20.370 Recensement Rénové de la Population – Fixation des rémunérations des agents concourant à cette tâche pour l'année 2021

Par 33 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- FIXE ainsi qu'il suit, la rémunération brute des agents concourant aux tâches du recensement rénové de la population pour l'année 2021 :

Agent organisant les opérations de recensement :

Coordonnateur communal - Agent recenseur pour les difficultés de collecte 548,16 €

Adjoint au coordonnateur communal 495,07 €

Agent recenseur :

Feuille de logement, Fiche de logement non enquêté 3,30 €

Bulletin individuel 1,10 €

Relevé complet des immeubles par Ilot Regroupé pour l'Information Statistique du secteur (Tournée de reconnaissance) 70,13 €

Prime pour utilisation de téléphone personnel 13,99 €

Prime pour tenue du carnet de tournée 15,61 €

La prime pour le relevé complet des immeubles sera accordée sous condition de qualité et au prorata des opérations réalisées correctement.

Article 2.- DÉCIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2021.

20.371 Tableau des emplois – Modification n° 5 du tableau des effectifs de la VILLE

Par 35 voix POUR,

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy

Article 1.- DÉCIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois, comme présenté ci-dessous :

| Intitulé du poste | Situation actuelle | | | | Nouvelle situation | | | | | |
|--|---------------------------|---|-----------|---|---------------------------|-----------------------|-----------|---------------|-----------------|-----------------|
| | Filière | Cadre d'emploi | Catégorie | Grade | Filière | Cadre d'emploi | Catégorie | Nouveau grade | Ancien effectif | Nouvel effectif |
| Directeur (trice) Général (e) des Services | Administrative | D.G.S. des communes de 20 000 à 40 000 hab. | A | D.G.S. des communes de 20 000 à 40 000 hab. | Administrative | Attachés Territoriaux | A | Attaché | 3 | 4 |

| Intitulé du poste | Situation actuelle | | | | Nouvelle situation | | | | | |
|---|--------------------|---------------------------------|-----------|-----------------------------|--------------------|--------------------------|-----------|---|-----------------|-----------------|
| | Filière | Cadre d'emploi | Catégorie | Grade | Filière | Cadre d'emploi | Catégorie | Nouveau grade | Ancien effectif | Nouvel effectif |
| Technicien (ne) de spectacle et de l'évènementiel | Technique | Agents de maîtrise territoriaux | C | Agent de maîtrise principal | Technique | Techniciens Territoriaux | B | Technicien | 2 | 3 |
| | | | | | Technique | Techniciens Territoriaux | B | Technicien Principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 2 |
| | | | | | Technique | Techniciens Territoriaux | B | Technicien Principal de 1 ^{ère} classe | 3 | 4 |

Article 2.- ARRÊTE le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

| Emplois permanents ouverts | Postes / Grades ouverts | Dont : Temps non complet |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| 617 | 621 | 25 |

Article 3.- PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune.

20.372 Personnel communal – VILLE– Création d'emplois permanents

À L'UNANIMITÉ,

Article 1.- DÉCIDE de créer, l'emploi permanent suivant :

| Intitulé de l'emploi | Mission(s) | Temps Complet | Durée hebdomadaire | Catégorie | Cadre d'emploi | Grade |
|------------------------------|---|---------------|--------------------|-----------|----------------------------------|--|
| Informateur (trice) jeunesse | Aider les jeunes à s'approprier l'outil numérique, notamment par le biais de toutes les démarches dans le champ de l'insertion professionnelle. | 1 | 35 h | C | Adjoint territoriaux d'animation | Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe |

Article 2.- ARRÊTE le nombre d'emplois permanents et le nombre de postes/grades de la VILLE :

| Emplois permanents ouverts | Postes / Grades ouverts | Dont : Temps non complet |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| 618 | 622 | 25 |

Article 3.- PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget.

La séance est levée à 21 h 20.

LE MAIRE

Thomas CHAZAL.